



FICHE ACCUEIL URBANISME-FONCIER

IDENTITE :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Email :

Questions :

Vous pouvez joindre à cette fiche de demande un plan, une photo ou tout autre document permettant d'illustrer votre demande.

VOTRE DEMANDE :

Adresse de la parcelle objet de la demande :

Références cadastrales (www.cadastre.gouv.fr) :

Section

Numéro

Renseignements d'urbanisme :

Les renseignements délivrés par les services de la ville constituent un simple document d'information. Ils ne peuvent en aucun cas être considérés comme une autorisation administrative quelconque ni un certificat d'urbanisme.

Ils ne dispensent de l'observation d'aucune des réglementations spéciales relatives aux autorisations d'urbanisme, aux déclarations d'intention d'aliéner, aux divisions de propriétés et lotissements,...

Vous pouvez adresser ce formulaire au Service Urbanisme-Foncier de la Ville de Liffré :

- Par mail : urbanisme@ville-liffre.fr
- En le déposant à l'accueil de la Mairie
- Par courrier à l'adresse suivante :

**Mairie de Liffré
Rue de Fougères
35340 LIFFRE.**

Vous pouvez accéder aux formulaires de demande d'autorisation sur <http://www.service-public.fr/> - rubrique « logement »

Architecte-conseil :

Un architecte se tient à votre disposition afin de vous apporter ses conseils sur les aspects architecturaux, urbanistiques, environnementaux et réglementaires de votre projet de construction.

Les permanences se tiennent en mairie de Liffré tous les jeudis matin.

Vous pouvez prendre rendez-vous en contactant l'accueil de la mairie.

Plus d'informations sur www.ville-liffre.fr